



*Contacts presse*

*Jérôme Alemany*

*02 40 99 12 46*

Département solidaire

Conseil général

Nantes, le 9 mars 2011

# communiqué de presse

## **Photovoltaïque : Patrick Mareschal condamne les nouvelles conditions imposées par l'État**

**Le président du Conseil général de Loire-Atlantique exprime son incompréhension après la publication par l'État des nouvelles conditions, très restrictives, au développement de projets photovoltaïques.**

« Le 9 décembre 2010, le gouvernement mettait en place un moratoire sur le photovoltaïque, suspendant la possibilité pour les producteurs et opérateurs de conclure un contrat d'achat de l'électricité produite à partir des centrales photovoltaïques dépassant une puissance de 3 kW.

Au terme de ce moratoire, le Gouvernement vient de faire connaître les nouvelles conditions qui vont régir le développement du secteur photovoltaïque :

- pour les installations supérieures à 100 kW (soit une surface de 800 à 1 000 m<sup>2</sup>), **le tarif de rachat obligatoire est supprimé**, et c'est désormais par appel d'offres que l'opérateur proposera un tarif de rachat

- pour les installations inférieures à 100 kW, **le tarif de rachat baisse de 20 % environ (après 2 baisses consécutives en 2010)**, et sera revu à la baisse chaque trimestre.

J'ai été saisi, en tant que président d'un **Conseil général fermement engagé dans la promotion des énergies renouvelables**, par des entreprises de Loire-Atlantique œuvrant dans le photovoltaïque. J'ai mesuré **la vive inquiétude de ces acteurs et des collectivités territoriales engagées dans le développement d'installations photovoltaïques**, et j'en ai d'ailleurs fait part au Premier Ministre et aux parlementaires de Loire-Atlantique.

**Je dénonce les choix du Gouvernement, qui ne tiennent aucun compte de la concertation menée avec les acteurs de la filière** pendant le moratoire. Malgré les multiples interpellations des acteurs privés et publics, **le Gouvernement n'a retenu aucune des propositions du rapport Charpin / Trink**, ce qui est incompréhensible.

Les conséquences de cette décision indéfendable sont multiples :

- d'abord, et à très brève échéance, **c'est la filière française du photovoltaïque et ses 25 000 emplois qui sont menacés**. Les entreprises de Loire-Atlantique m'ont fait part de **baisses de leur carnet de commandes 2011 comprises entre 30 % et 60 %** depuis le début du moratoire, et **de leurs craintes de devoir se séparer dès cette année de 15 à 70 % de leur effectifs ;**

- ensuite, ce sont **beaucoup de projets actuellement portés par les collectivités publiques** sur leurs propres bâtiments **qui sont en péril** en raison des incertitudes tarifaires introduites, qui sont incompatibles avec le temps long de l'action publique et de ses procédures ; ce faisant, c'est **un coup d'arrêt définitif qui est porté à leur implication en faveur des énergies renouvelables ;**

- à terme, ce sont **tout bonnement les objectifs français de production d'énergies** à partir de sources renouvelables, liés aux engagements internationaux pris par notre pays, **qui s'éloignent un peu plus.**

**A l'été dernier, le Gouvernement et la majorité UMP avaient porté de graves coups au développement de l'éolien terrestre,** en imposant dans le Grenelle 2 des critères particulièrement restrictifs à l'implantation de nouveaux parcs éoliens. Aujourd'hui, on a l'impression que **le Gouvernement termine ce travail de sabrage des filières énergétiques alternatives.** Je le déplore naturellement, et je le condamne avec force. »

Patrick Mareschal,

Président du Conseil général de Loire-Atlantique